



DELIBERATION N° 110/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 07 JUILLET 2021 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX « ASSAINISSEMENT DES CITES PERIPHERIQUES DE CAYENNE – BV CABASSOU MADELEINE – PHASE 4 »

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 33
Nombre de Procurations : 06
Date de convocation : Lundi 29 juin 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39
Vote :
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER, Julner BELIZIAIRE, Ruth BIDIOU-CEPRIKA, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN (visio), Sandrine JACQUES GAÏL (Visio), Elaine JEAN, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE (visio), Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Gilles ADELSON → **Procuration** à Monique AZER, Jean-Victor CASTOR → **Procuration** à Corine DIMANCHE, Liser CLIFFORD → **Procuration** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Seedna DELAR → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON, Phong LY → **Procuration** à Serge SMOCK, Tineffa NAISSO → **Procuration** à Magali ROBO-CASSILDE

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU, Dominique BERTONI, Albanie CIPPE, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Mickaël MANCEE, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Claude PLENET, Axel RINO, Eliodore TORVIC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210707-110-2021-AP-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-6 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'offres en sa séance du jeudi 17 juin 2021 d'approuver le rapport d'analyse des offres et d'attribuer le marché de travaux relatif à l'opération « Assainissement des cités périphériques de Cayenne – BV Roseraie Madeleine – Phase 4 », conformément au rapport d'analyse des offres ;

Considérant l'appel d'offre publié le 25 mars 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 11 mai 2021 et pour lequel les offres suivantes ont été réceptionnées dans les délais :

N° du pli (*)	Nom du candidat (**)
1	GUYANE TRAVAUX PUBLICS Reçu le 10/05/2021 à 18H37 Dépôt électronique
2	GETELEC GUYANE Reçu le 11/05/2021 à 10H24 Dépôt électronique
3	EIFFAGE INFRA GUYANE Reçu le 11/05/2021 à 10H41 Dépôt électronique
4	SOGEA GUYANE Reçu le 11/05/2021 à 11H16 Dépôt électronique

Considérant le retrait de l'offre du candidat GETELEC compte tenu d'erreur de sa part dans le chiffrage de cette dernière la rendant économiquement non viable ;

Considérant la validation du rapport d'analyse des offres et du classement proposé dans ce dernier par la Commission d'Appel d'Offre en sa séance du jeudi 17 juin 2021 ;

Considérant le choix de retenir l'offre du candidat SOGEA GUYANE pour un montant de 2 464 136,10 € par la CAO en sa séance du jeudi 17 juin 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en sa séance du jeudi 17 juin 2021 ;

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210707-110-2021-AP-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 05 juillet 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du 2021 lundi 05 juillet 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 110/2021/CACL** relatif à l'approbation de l'Acte d'Engagement du marché de travaux de l'opération « Assainissement des cités périphériques de Cayenne – BV Roseraie Madeleine – Phase 4 ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 110/2021/CACL** relatif à l'approbation de l'Acte d'Engagement du marché de travaux de l'opération « Assainissement des cités périphériques de Cayenne – BV Roseraie Madeleine – Phase 4 ».

PREND ACTE de la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en sa séance du mardi 15 juin 2021.

APPROUVE l'attribution du marché de marché de travaux relatif à l'opération « Assainissement des cités périphériques de Cayenne – BV Roseraie Madeleine – Phase 4 » à la société SOGEA GUYANE pour un montant de **2 464 136,10 €**.

APPROUVE l'Acte d'Engagement du marché de travaux relatif à l'opération « Assainissement des cités périphériques de Cayenne – BV Roseraie Madeleine – Phase 4 », ci annexé, pour un montant de **2 464 136,10 € (Deux millions quatre-cent-soixante-quatre mille cent-trente-six euros et 10 cents)**

AUTORISE le Président à signer l'Acte d'Engagement dudit marché avec le titulaire ci-dessus mentionné.

AUTORISE le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 07 juillet 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210707-110-2021-AP-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021